

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 7 décembre 2022

Présent(s) : BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, POUSSON ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : MARQUIER Henri (pour BRU Frédéric)

Absent(s) excusé(s) : MURE Marianne, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre,

Le secrétariat a été assuré par : POUSSON ANDRIEU Marie-José

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

N° 2022-37

Objet : Ouverture du quart des crédits en investissement pour le budget 2023

Monsieur le Maire expose,

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, en application de l'article 1612-& du code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité, il est proposé de bien vouloir autoriser le Maire à appliquer cette procédure.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Jean-Paul MANENT-MANENT

Secrétaire de séance
Marie-José ANDRIEU

